

Le classement UPEC A+

Le classement UPEC A+ est un classement de présomption de durabilité en fonction de l'usage d'un local. Il caractérise à la fois les exigences relatives à un ouvrage de revêtement de sol et les performances requises des matériaux qui en permettent la réalisation.

- **U** : Usure à la marche (résistance à l'abrasion, chaise à roulettes)
- **P** : Poinçonnement statique et dynamique
- **E** : Le comportement à l'eau et à l'humidité
- **C** : La tenue aux agents chimiques et tachants, aux produits d'entretien et alimentaires
- **A+** : Le niveau de sonorité à la marche et l'efficacité acoustique contre les bruits de choc.

Chaque lettre du classement UPEC est assortie d'un indice indiquant le niveau de performance de revêtement pouvant être associé à un classement des locaux.

Un revêtement est apte à l'emploi lorsque le niveau de performance associé à chaque lettre est au moins égal à celui du local à revêtir. Plus l'indice est élevé, plus l'exigence est forte.

INDICES POSSIBLES

U Usure à la marche	2	2s	3	3s	4
P Poinçonnement (fixe/ mobile)	2	3	4	4s	-
E Comportement à l'eau et à l'humidité	1	2	3	-	-
C Tenue aux agents chimiques et produits tachants	0	1	2	3	-

